

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

# CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU POUR LA SEANCE DU  
19 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, les dix-neuf février à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

PRÉSENTS : Mylène BOULON, Stéphane CORVISIER, Michelle DAUVERGNE, Denis DIAMORO, Marc GIROUD, Laëtitia ERMERY, Alain VAILLANT, Éric PORTE, Emmanuelle SKROPETA.

ABSENTS : Jean-Jacques BARREAUX (qui a donné pouvoir à Laëtitia ERMERY), Francine WLODARCZYK, Frédéric ZAOUI.

Michelle DAUVERGNE est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 12, PRÉSENTS : 9, VOTANTS : 10.

## Refus du PLU intercommunal

DÉLIBÉRATION 2018-01

- Vu les statuts de la Communauté au 1er janvier 2018, - Vu la loi ALUR, le CGCT et le Code de l'urbanisme, - Considérant que la loi permet aux communes de s'opposer au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, - Considérant qu'il s'agit d'une compétence essentielle des communes, pour maîtriser leur cadre de vie et l'aménagement de leur territoire, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité CONFIRME SON REFUS de transférer sa compétence PLU à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes

## Assainissement / Sictcu

### Prix de l'eau

Monsieur le Maire fait part au Conseil de ses démarches auprès du Sictcu en vue de la mise en application rapide de l'harmonisation du montant des redevances d'assainissement.

### Délégués au Sictcu

DÉLIBÉRATION 2018-02(assainissement)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉSIGNE pour le représenter au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées (Sictcu) :

- Titulaires : Stéphane Corvisier, Michelle Dauvergne, Marc Giroud,
- Suppléants : Alain Vaillant, Jean-Jacques Barreaux.

## Propriété joutant l'école

### Recrutement d'un architecte

DÉLIBÉRATION 2018-03

Monsieur le Maire évoque l'acquisition en cours de la propriété joutant l'école et propose de recruter un architecte pour l'ensemble des opérations envisagées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de recruter un architecte par une « procédure adaptée » de mise en concurrence,

DIT que la commission des marchés publics déterminera le candidat retenu,

AUTORISE le Maire à signer avec celui-ci un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mission d'analyse l'existant, de proposition d'un schéma d'aménagement d'ensemble et de réalisation, après validation par la Commune, de tout ou partie des opérations qui auront été retenues.

### DETR

DÉLIBÉRATION 2018-04

- Considérant l'acquisition en cours de la propriété joutant l'école pour un prix de 474 921 €, dont la partie logement estimée à 289 766 €,

- Vu les opérations éligibles au concours financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les bâtiments communaux,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE de l'État l'attribution d'une subvention au titre de la DETR en deux phases :

- DETR phase 1 : en 2018, acquisition du bâtiment d'une valeur de 289 766 €, pour lequel une subvention est sollicitée, sachant que le taux minimal de cette subvention est de 20 %,

- DETR phase 2 : en 2019, réhabilitation de ce bâtiment communal.

### Contrat de ruralité

DÉLIBÉRATION 2018-05

- Considérant l'acquisition en cours de la propriété joutant l'école pour un prix de 474 921 €, dont la partie hors logement, estimée à 185 155 €,

- Vu les opérations éligibles au concours financier de l'État au titre du « contrat de ruralité »,

- Considérant la perspective de réaliser dans cette propriété, une fois devenue communale, des équipements scolaires, périscolaires et pour la petite enfance,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'inscription, dans le contrat de ruralité devant être passé entre l'État et la Communauté de communes, de la part de cette acquisition, soit 185 155 €, qui sera destinée à recevoir des équipements répondant aux besoins des activités scolaires et périscolaires et de la petite enfance.

### Fonds scolaire du Département

DÉLIBÉRATION 2018-06

- Considérant l'acquisition en cours de la propriété joutant l'école pour un prix total de 474 921 €,

- Considérant la perspective de réaliser dans cette propriété, une fois devenue communale, notamment des équipements scolaires et périscolaires,

- Vu le guide des aides du Département et notamment les aides concernant le scolaire et le périscolaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE du Département une subvention en investissement, dans le cadre du guide des aides aux communes, pour contribuer à la réalisation du projet d'extension de l'école communale et portant sur l'acquisition de cette propriété, dans le but d'y réaliser des équipements destinés à répondre aux besoins scolaires et périscolaires.

### Parc naturel régional

DÉLIBÉRATION 2018-07

- Considérant l'acquisition en cours de la propriété joutant l'école

- Vu l'état très inquiétant des murs en pierres de cette propriété sur la rue de Labbeville, à proximité de l'église,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Parc naturel régional du Vexin français pour la restauration de ces murs.

## Grenier à sel (parking Mairie)

DÉLIBÉRATION 2018-08

- Considérant la récente réalisation du parking de la mairie qui met en valeur l'ancien bâtiment servant de grenier à sel,
- Vu l'état inquiétant des murs en pierres de ce petit bâtiment,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Parc naturel régional du Vexin français pour la restauration de ce bâtiment.

## Église

DÉLIBÉRATION 2018-09

- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux urgents qui viennent d'être réalisés. Il précise qu'un diagnostic doit être réalisé avant d'engager la restauration du clocher.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Parc naturel régional du Vexin français pour la réalisation d'un diagnostic complet de l'église.

## Statues de l'église

DÉLIBÉRATION 2018-10

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier de demande de subventions concernant la restauration des statues classées situé en l'Église Saint Martin, auprès de la DRAC Île de France.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales - Considérant que la commune de Vallangoujard remplit les conditions pour bénéficier d'une subvention auprès de la DRAC Île de France concernant la restauration des statues et de leur soclage,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE de la DRAC Île de France une subvention au titre de la restauration des statues classées en l'Église Saint Martin.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette restauration sont prévus et inscrits au budget primitif 2018 pour un montant de 4 739 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

## Certificats d'économie d'énergie

DÉLIBÉRATION 2018-11

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'opération conduite par le Parc naturel régional du Vexin français en vue de l'amélioration du bilan énergétique des communes,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Parc naturel régional du Vexin français dans le cadre de l'opération « certificats d'économie d'énergie » pour le changement de l'ancienne chaudière du bâtiment communal dédié au Foyer rural et son remplacement par une chaudière répondant aux critères environnementaux actuels.

## Action en faveur de l'environnement

DÉLIBÉRATION 2018-12 (environnement)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

S'ENGAGE à réaliser sur l'année 2018 une action de sensibilisation à destination des habitants du village pour les former dans le but de les inciter à aller dans le sens du « zéro phyto » pour la gestion de leur espace privé.

## Bibliothèque municipale

DÉLIBÉRATION 2018-13 (école, culture)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE du Conseil départemental du Val d'Oise une subvention de 300 € pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Marc Giroud

Maire